



Stop aux pesticides, je respecte la loi.

Compte tenu des trop nombreuses observations de plantes sauvages grillées par les herbicides, ce rappel s'impose. Que dit la loi :

La loi votée en février 2014, Loi Labbé, interdit l'usage des pesticides. Cette interdiction prévue à l'article 2 vise à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (article 2 modifié par l'article 68 de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte).

Cette interdiction s'impose aux collectivités depuis le 1er janvier 2017. Les communes historiques de notre commune nouvelle avaient déjà grandement anticipé la loi en s'engageant dans la charte Terre Saine et tout usage d'herbicide avait été abandonné, y compris dans les cimetières.

Depuis le 1er janvier 2019, la loi s'impose aux particuliers. Vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker chez vous des pesticides chimiques que cela soit pour jardiner ou désherber. Il nous faut impérativement changer notre regard sur les herbes sauvages, qu'elles se développent sur la voie publique ou dans nos jardins, et adapter un mode de gestion plus respectueux de notre santé.



Arrêtons de penser que le sol envahi d'herbes sauvages est sale, le sol nu saturé d'herbicides est tellement plus nocif !

CHEF-BOUTONNE, nouvelle Petite Cité de Caractère



L'association Petites Cités de Caractère a notifié récemment à notre commune, qu'elle a obtenu la marque **Petite Cité de Caractère** après 4 ans d'efforts et d'entretien du patrimoine communal. Elle passe donc du statut de commune homologable à celui de commune homologuée. S'il s'agit d'une bonne nouvelle, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est qu'une étape. Tout reste à faire. Chef-Boutonne rejoint les autres communes de la Région Nouvelle Aquitaine qui sont 23 au total, dont ses voisines, Celles-sur-Belle, La Mothe Saint-Héray et Melle.

Que va apporter cette marque ? Elle contribuera à promouvoir la commune et susciter la venue de touristes désireux d'en découvrir les monuments, leur richesse patrimoniale, le bâti particulier et développera comme un levier l'activité économique et commerciale.

Chef-Boutonne figurera dans le guide régional et le guide national des Petites Cités de Caractère. Nous en ferons la promotion au travers de nos communications municipales, de celles de l'Office du Tourisme, comme des hébergeurs et des commerces. Si les efforts du passé ont contribué à l'obtention de la marque, l'avenir s'ouvre sur de beaux projets auxquels la municipalité et les élus travaillent assidûment pour continuer la valorisation de la commune. Un circuit vélo-route au travers de la commune pour les cyclistes qui emprunteront le « V93 » du département, entre Niort et le lac de Vassivière, la transformation de l'ilot de la place Cail (implantation de commerces et d'appartements), la nouvelle mise en lumière de la Place Cail, la future muséographie du Château de Javarzay sur les thèmes des coiffes, de Jean-François Cail et le bâti lui-même, l'enfouissement de nouveaux réseaux par exemple.

CHEF-BOUTONNE inaugurera sa marque de Petite Cité de Caractère. En présence d'invités locaux, régionaux, nationaux, Chef-Boutonne organisera à une date encore à convenir (compte tenu de la crise actuelle), une cérémonie d'inauguration de la marque. Les Chef-Boutonnais y seront conviés, afin de mieux s'appropriier l'impact que la marque pourra avoir sur leur situation de citoyens concernés par leur commune, fiers d'y demeurer et également soucieux de la promouvoir autour d'eux. Les informations utiles seront données dans les prochaines semaines.

Informations municipales

En raison de la pandémie du covid 19, les différents services et activités (pêche à l'étang communal, médiathèque, musée du château, piscine ...) sont ajournés. Pour l'instant et compte-tenu du confinement, il est difficile de pouvoir envisager un programme pour la reprise de ces animations. Néanmoins, dès que ces informations seront connues, soyez certains que nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Du retard dans les chantiers

Nous sommes encore loin de mesurer toutes les conséquences de cette crise sanitaire dans le domaine économique. Mais nous pouvons déjà observer certains retards pour les chantiers en cours ou futurs dans la commune. Tout d'abord, celui concernant l'enfouissement des réseaux rue de l'Huilerie, devant se terminer fin avril, reprendra dès la fin du confinement et devrait durer 4 semaines (si Enédis et Orange donnent leur accord).

Le chantier important du nouvel EHPAD débutera aussi courant mai, avec un peu de retard. La période de confinement n'a pas empêché les entreprises de réaliser la préparation nécessaire (plans d'exécution, planning...).

Enfin, le chantier de la rue de la Pirounelle (changement des canalisations d'eau), dont la fin programmée mi-mars pour la reprise de bi-couche, après un mauvais temps continu les semaines précédentes, se terminera dès que l'entreprise pourra intervenir (en fonction de son approvisionnement en goudron qui est actuellement difficile).

Le rôle de la commune est de faciliter au mieux le redémarrage de tous ces chantiers, pour accompagner utilement les entreprises et limiter les effets de la crise.

Pensez à vos clichés

Comme annoncé précédemment, un concours photos est organisé sur l'ensemble de la commune de Chef-Boutonne. Le thème qui a retenu notre attention cette année est « **ENTRE SOURCES ET NATURE** ». Alors n'hésitez pas et tous à vos appareils photos, pour nous adresser vos plus beaux clichés. Vu la situation sanitaire en cette période, le règlement n'a pas pu être validé actuellement et sera entériné prochainement, sans grand changement par rapport à celui de 2019. Nous vous en informerons dans les meilleurs délais possibles.

La 2ème édition arrive bientôt

En 2019, le guide estival, pour sa 1ère édition, avait connu un véritable succès auprès des Chef-Boutonnais et des touristes pour sa clarté et son contenu. Ce guide recensait en effet toutes les animations et manifestations sur notre commune, de début juin à fin septembre, tant communales qu'associatives (une soixantaine). Sa large distribution, sur Chef-Boutonne, mais également sur le Pays Mellois a favorisé la promotion de notre saison estivale particulièrement riche. Depuis quelques mois, la commission Animation travaille pour établir une programmation de divers événements pour l'été 2020. Il y en aura pour tous les goûts, et la majorité de ce qui vous sera proposé sera en entrée libre ou gratuite. Comme l'an passé, ce guide vous sera distribué dans votre boîte aux lettres. Il vous arrivera fin mai et vous y trouverez de bonnes idées pour sortir.

La période d'inscription est ouverte

L'inscription scolaire pour les enfants

- qui ont 3 ans ou plus (nés en 2017 ou avant)
- qui auront 2 ans révolus au 1^{er} septembre 2020

se fera à l'école maternelle et sur rendez-vous. Les parents doivent au préalable faire une demande d'inscription scolaire à la mairie. Pour le rendez-vous d'inscription, ils devront présenter **le carnet de santé et le livret de famille**. Il est indispensable de prendre RDV **avant le 31 mai** (05.49.29.84.04).

Attention : en raison du nombre de places limité, les enfants nés en 2018 seront tous placés sur liste d'attente.

Un point sur notre équipe d'agents

Plusieurs nouveaux agents ont rejoint les services de la commune. Gwladys Daniel et Elsa Lepage ont intégré le service administratif début 2020 pour remplacer des agents partis en fin d'année. Christian Beaudoin, agent depuis 1997, a pris sa retraite et est remplacé dans ses fonctions par Pascaline Ricard.

Dans le service technique, Daniel Hsikoun, agent contractuel depuis 2 ans, a été intégré dans les effectifs communaux le 1^{er} janvier. Angélique Coutant a remplacé Jérôme Terrière en contrat PEC.

Par ailleurs, un emploi saisonnier (6 mois) va compléter l'équipe pour le désherbage mécanique.

Enfin, la commune est à la recherche d'un agent au service ménage, sous forme de contrat PEC, pour remplacer Virginie Ragot. Pour tous renseignements, se renseigner auprès de Pôle Emploi.

Les trottoirs, un droit

Les trottoirs sont exclusivement réservés à la circulation des piétons. En priorité, **stationnez-vous** sur votre propriété ou sur les parkings. Si ce n'est pas possible, sachez que vous pouvez stationner sur la chaussée dans des conditions réglementées mais **surtout pas sur les trottoirs** (art R417-10 du code de la route).

Piéton, voiture, chacun sa place pour la sécurité de tous.

Une ouverture retardée

Traditionnellement, la saison au château de Javarzay commence le samedi de Pâques, avec ses 2 visites et ses diverses expositions artistiques. Or cette année, cette ouverture n'a pas eu lieu, en raison de la crise actuelle que nous connaissons. Nous vous tiendrons informés dès que celle-ci pourra avoir lieu.

Nous tenons à vous faire connaître les expositions programmées en 2020, par dépliant qui vous parviendra ultérieurement. Lors de cette nouvelle saison, vous découvrirez des artistes n'ayant jamais exposé "dans nos murs", avec des spécificités bien particulières et vous aurez la possibilité, pour la première fois, de participer à des ateliers créatifs avec certains d'entre eux. Sur ce flyer, vous trouverez également les informations utiles pour les 2 visites ainsi que les horaires et les jours d'ouverture du château. L'entrée à ces expositions est libre et gratuite.

Un fléau sous nos pieds !!

Nous nous sommes tous entendus dire un jour que marcher dedans portait bonheur ! Mais personne n'aime être obligé de nettoyer ses chaussures souillées par des crottes de chien.

Les propriétaires de canidés doivent prendre conscience qu'il est essentiel et respectueux de laisser un environnement propre en ramassant les déjections de leur(s) compagnon(s) à 4 pattes lors des ballades quotidiennes.

Il est aisé de prévoir un « sac à crottes » pour son toutou. Certains maîtres n'hésitent pas à laisser la barrière ouverte afin que « Kiki » aille tout seul se soulager sur le trottoir ou le chemin d'à côté.

Pensons aux autres et laissons nos chemins, nos trottoirs et nos prairies agréables à arpenter.

La déchèterie enfin ouverte

Depuis la mise en place du confinement, la déchèterie de Chef-Boutonne était fermée car considérée comme un service non essentiel. Cependant, beaucoup réclamaient son ouverture. Après des discussions avec les services préfectoraux, les Présidents des communautés de communes ont obtenu un accord pour des ouvertures sécurisées. Pour Mellois en Poitou, toutes les déchèteries ouvriront mais avec des conditions restreintes. Tout d'abord, les horaires seront aménagés et plusieurs agents seront présents pour organiser un service sans risques. Le nombre de voitures simultanément à côté des bacs sera limité et il conviendra impérativement auparavant d'attendre dans sa voiture.

A Chef-Boutonne, la déchèterie sera ouverte les lundi et jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h. Ces jours et horaires sont susceptibles d'être modifiés et correspondent aux informations au moment de l'impression de ce bulletin.

Il conviendra de cocher sur l'attestation dérogatoire de déplacement la case " Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées".

Les règles précises seront affichées sur place, mises en ligne sur le site de la commune et sur la page Facebook.

Le respect des règles sera une des conditions indispensables pour maintenir son ouverture. Nous comptons sur vous.

Quelques rappels sur les nuisances sonores

Contrairement à ce que l'on pense généralement, **le tapage nocturne** (bruit au delà de 22h) n'est pas seul condamnable. En effet, **le tapage diurne** n'est pas en reste. Le code de la santé publique (article R. 1337-7) prévoit que le fait d'être à l'origine d'un bruit **peut être puni** comme le tapage nocturne. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés, **les jours ouvrables** que de 8h30 à 19h, **les samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h et **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Appartement à louer au 15 juin 2020

La commune dispose à compter du 15 juin 2020, d'un logement communal à louer à Chef-Boutonne, Place Cail, Résidence Gontier, situé à l'étage, composé d'un séjour, une cuisine, une salle d'eau avec baignoire, un WC, 2 chambres, une terrasse de 15 m² à l'arrière et un balcon en façade. Chauffage électrique (Classe D). Loyer mensuel hors charges de 340 €, plus provisions sur charges de 30 €.



Si vous êtes intéressés et pour avoir plus de renseignements, veuillez prendre contact avec le service location de la mairie au 05.49.29.80.04 ou par e-mail : logements@chef-boutonne.fr

Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de juillet 2020. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal :

www.chef-boutonne.fr

Couleurs à la une

« Quand tu te lèves le matin, pense au précieux privilège que tu as d'être vivant, de respirer, de penser, de sentir, de toucher et d'aimer ».

Marc Aurèle

Quelles règles mises en place depuis les élections municipales ?

Le séisme du covid 19 et le confinement ont des répercussions fortes pour tous les français, pour toutes les entreprises et pour les collectivités. Les élections municipales ayant eu lieu le 15 mars, qu'est-il prévu exactement puisque l'élection du maire et des adjoints n'a pas eu lieu la semaine suivante...

Rappelons tout d'abord que, pour notre commune, 574 personnes se sont déplacées pour participer à l'élection, représentant 32.5% des électeurs. Ce taux, faible, a une double explication : la présence d'une seule liste en course empêchait tout suspense, et la crise du coronavirus a dissuadé bon nombre d'électeurs d'accomplir leur devoir.

La liste, menée par Fabrice Michelet, maire sortant a donc obtenu 100% des suffrages exprimés représentant 424 voix.

Compte tenu de la situation sanitaire, une loi, votée en urgence le 23 mars, a modifié profondément les règles issues du scrutin, afin de permettre aux communes et communautés de communes d'être administrées.

Pour les communes dont le scrutin a permis d'élire tous les élus dès le premier tour (comme notre commune), l'élection est entérinée mais l'élection du maire et des adjoints est repoussée à une période prévue, à ce jour, entre les 15 et 30 mai. Durant cette période, ce sont les conseillers municipaux en place avant les élections, qui doivent gérer les affaires communales, avec l'obligation d'informer les nouveaux conseillers municipaux, qui ne sont toujours pas en poste.

Pour assurer la continuité présente à Chef-Boutonne, les 2 équipes travaillent ensemble. Depuis le début du confinement, le travail est réel et se déroule à distance par visioconférence.

Concernant la communauté de communes, l'élection devrait avoir lieu uniquement en juillet et dépend surtout du 2^{ème} tour des 7 communes sur les 62 de notre collectivité où il doit être organisé. Jusqu'alors, c'est l'exécutif sortant, avec des pouvoirs élargis, qui gère Mellois en Poitou.

En conclusion, si les élections ont eu lieu, ce sont les élus du mandat 2014-2020 qui restent actuellement en place. Les éléments indiqués dans cet article sont ceux connus à la date de parution de ce journal, mais sont susceptibles d'évoluer rapidement...

Une « solidarité communale » attendue

Cette période de confinement a engendré du retard dans les travaux de notre équipe d'agents techniques. Seul le travail individuel, sans rencontre directe avec la population, a pu être mis en place. Cependant, la nature continue de faire son chemin et les herbes poussent... Dès que le confinement sera terminé, toute l'équipe technique se concentrera sur le travail de débroussaillage, de nettoyage des rues, mais nous avons besoin de vous.

En effet, le retard pris au cours de ces quelques semaines sera assez long à rattraper. 2 solutions sont possibles pour que les habitants puissent nous aider. Sans attendre, vous pouvez enlever les herbes (sans pesticides car interdit !) devant chez vous, ou bien vous vous faites connaître au secrétariat de la mairie. Nous organiserons un temps de « solidarité communale » avec tous les bénévoles volontaires pour organiser ce travail tous ensemble, dans nos 4 bourgs. Nous réaliserons cette mission dès que ce sera possible.

L'Art du Coin, vous vous souvenez ?

En 2019, à l'angle de la place Cail et de la Grand'rue, cette boutique éphémère "L'Art du Coin" avait hébergé pendant l'été, des artistes professionnels. Ils étaient 7, peintres, sculpteur, luthier, ferronnier... à y exposer leurs œuvres. Les élus ont souhaité que pendant l'été 2020, cette boutique continue à vivre. La cérémonie d'ouverture est programmée le samedi 30 mai. Cette boutique sera ouverte jusqu'aux Journées du Patrimoine (20 septembre) et son entrée sera libre. Les jours et les horaires vous seront communiqués ultérieurement. Bien sûr, là aussi, nous vous tiendrons informés si toutefois cette date d'ouverture devait être repoussée.